

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 5 janvier 2015

N° 2015-02

CATÉGORIE : FISCALITÉ

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : Information obligatoire à fournir dans le formulaire Supplément - Société/autre entité titulaire (C-0044) concernant la propriété étrangère

Sommaire L'accord intergouvernemental en vue d'améliorer l'échange d'information fiscale conclu entre le Canada et les États-Unis (auparavant appelé « FATCA ») exige que toutes les institutions financières recueillent et déclarent certains renseignements sur les résidents et les citoyens des États-Unis qui vivent à l'étranger.

C-0044 pour les entités À compter du 1^{er} janvier 2015, les entités devront fournir de l'information additionnelle dans notre **formulaire C-0044 « Supplément – Société/autre entité titulaire »** pour se conformer à cette législation. L'information requise comprend toute la section 3 intitulée « Classification fiscale internationale d'une entité », ainsi qu'une question à la section 4, « Information sur le titulaire » (« Êtes-vous un citoyen des États-Unis ou un résident des États-Unis aux fins de l'impôt aux États-Unis? »).

Le formulaire C-0044 est déjà une exigence obligatoire pour toutes les polices détenues par des entités. Les questions concernant la propriété étrangère figurent déjà dans ce formulaire. Vous trouverez ce formulaire sur notre [site](#). Assurez-vous d'utiliser la version à jour.

Nous effectuerons un suivi avec le titulaire de police si l'information concernant la propriété étrangère est manquante ou incomplète à compter du 1^{er} janvier 2015. Si nous n'obtenons pas l'information requise, nous devons déclarer l'information de cette police à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en tant que « compte déclarable américain ». L'ARC enverra ensuite cette information au gouvernement américain.

Types de polices touchées Cette entente s'applique aux contrats de rente (y compris les fonds distincts) et aux polices d'assurance vie avec une valeur de rachat.

Renseignements additionnels Veuillez consulter la [circulaire d'information n° 2014-18, Loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers – FATCA](#) pour obtenir de l'information générale sur la FATCA.

Compétence Kevin Pereira B.A., FLMI, CPA, CGA, directeur, Projets liés à l'imposition

